



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE
CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE
MIRABEAU PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ
DEMATHIEU-BARD - LOT 1 : GROS-OEUVRE,
CLOS-COUVERT**

**DÉCISION N° AU-19-119
EN DATE DU 22 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-17-114 en date du 27 mars 2017 de signer le marché de travaux de construction du groupe scolaire Mirabeau – Lot n° 1 : gros-œuvre, clos-couvert - (notifié le 10/04/2017) ;

VU la décision n°AU-18-063 en date du 09 mars 2018 de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de construction du groupe scolaire Mirabeau - Lot n° 1 : gros-œuvre, clos-couvert - (notifié le 23/03/2018) ;

VU la décision n°AU-97-036 en date du 17 janvier 2019 de signer l'avenant n°2 au marché de travaux de construction du groupe scolaire Mirabeau - Lot n° 1 : gros-œuvre, clos-couvert - (notifié le 18/02/2019) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 5 février 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte les travaux en plus et moins-values, consécutifs à des modifications demandées en cours de chantier par le maître d'ouvrage et par le maître d'œuvre ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société DEMATHIEU ET BARD BÂTIMENT ILE DE FRANCE, représentée par Monsieur David GENTON, Directeur Général, domiciliée, 50 avenue de la République, 94550 CHEVILLY LA RUE, l'avenant n°3 au marché de travaux de construction du groupe scolaire Mirabeau - lot n° 1 : gros-œuvre, clos couvert -.

Le montant de l'avenant n°3 est de 50 821,81 € HT (60 986,17 € TTC).

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190322-lmc1H6078H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/03/2019 Date de Publication : 22/03/2019

Le montant du marché est porté à 4 133 113,34 € HT
(4 959 736,01 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget,
aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU